



SUSTAINABLE
INSURANCE
FORUM



IAIS

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
INSURANCE SUPERVISORS

Dialogue A2ii/AICA entre contrôleurs sur les risques liés au climat dans le secteur de l'assurance

Présentation SIF/AICA, le 8 juillet 2021 (10h00 – 11h00 CEST)

Présentée par
Peter Kohlhagen
Co-président de l'équipe de
rédaction SIF/AICA
Directeur général Avis et
approbations de l'Australian
Prudential Regulatory Authority
(APRA)



SUSTAINABLE
INSURANCE
FORUM



IAIS

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
INSURANCE SUPERVISORS

Introduction



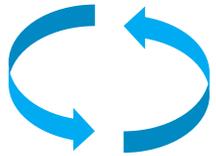
PETER KOHLHAGEN

Co-président de l'équipe de rédaction
SIF/AICA

Membre du comité de développement des
politiques de l'AICA & du comité d'audit et des
risques

Directeur général Avis et approbations de
l'Australian Prudential Regulatory Authority
(APRA)

Les assureurs au service de la résilience climatique



**Transfert de
risque**



Réduire la vulnérabilité et soutenir la
résilience de la communauté



Investissement



Investissement responsable et
durable, options d'investissement
vertes



**Information sur
les risques**



Avoir du pouvoir grâce à la connaissance
et la compréhension des risques,
renforcer les capacités de manière plus
générale

Introduction du SIF et de l'AICA

Le SIF

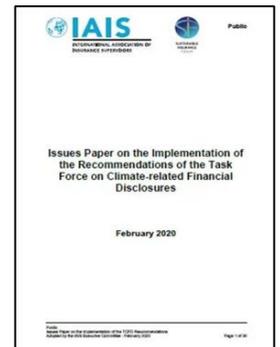
□ Le « Sustainable Insurance Forum », ou SIF (*en français : Forum sur l'assurance durable*) convoqué par les Nations Unies, est un groupe de leadership composé de contrôleurs et de régulateurs du secteur de l'assurance qui travaillent ensemble pour mieux comprendre et répondre aux questions concernant la durabilité auxquelles le secteur de l'assurance est confronté. La vision à long terme du SIF est celle d'un système d'assurance mondial où les facteurs de durabilité seront effectivement intégrés dans la réglementation et le contrôle des compagnies d'assurance. Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) fait office de secrétariat pour le SIF, convoqué par les Nations unies. Le SIF travaille en étroite collaboration avec l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA), en réalisant des projets collaboratifs et des recherches sur les questions du changement climatique. En juin 2021, le SIF comptait 31 juridictions parmi ses membres.

L'AICA

□ L'AICA est l'organisme mondial de normalisation du contrôle des assurances, dont les objectifs sont de promouvoir un contrôle efficace et cohérent au niveau mondial afin de développer et de maintenir des marchés d'assurance équitables, sûrs et stables, dans l'intérêt et pour la protection des assurés, et de contribuer au maintien de la stabilité financière mondiale. Elle compte parmi ses membres des contrôleurs de plus de 200 juridictions.

Introduction des travaux du SIF et de l'AICA sur le risque climatique

- ❑ L'AICA et le SIF ont reconnu très tôt l'importance de s'attaquer au risque climatique et d'aborder la durabilité. Ils ont développé une boîte à outils solide au cours de ces dernières années.
- ❑ Au cours des années précédentes, l'AICA et le SIF ont produit les documents de travail suivants :
 - ❑ Issues Paper on Climate Change Risks to the Insurance Sector (2018) (*en français : Document de travail sur les risques liés au changement climatique pour le secteur de l'assurance*)
 - ❑ Issues Paper on the Implementation of the Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) (2020) (*en français : Document de travail sur la mise en œuvre des recommandations de la TCFD*)
- ❑ Document d'application sur le contrôle des risques liés au climat dans le secteur de l'assurance :
 - ❑ Consultation publique entre mi-octobre 2020 et mi-janvier 2021
 - ❑ Recueil de près de 500 commentaires de 25 acteurs différents
 - ❑ Version finale du document publiée le 15 mai



Document d'application du SIF et de l'AICA sur les risques liés au climat

Objectif

- ❑ Le document d'application fournit des recommandations et des exemples de bonnes pratiques pour les contrôleurs d'assurance afin de gérer les défis liés au changement climatique, décrivant ainsi comment les “principes de base d'assurance” (PBA) peuvent être utilisés.

Cadre

- ❑ Contrôle et rapports au contrôleur (PBA 9)
- ❑ Gouvernance d'entreprise, gestion des risques et contrôles internes (PBA 7 & 8)
- ❑ Gestion des risques d'entreprise à des fins de solvabilité (PBA 16)
- ❑ Investissements (PBA 15)
- ❑ Communication au public (PBA 20)

Contrôle et rapports au contrôleur

- ❑ Lorsque l'on intègre une perspective climatique dans le contrôle de l'assurance, un point de départ utile pour le contrôleur est d'évaluer :
 - ❑ l'environnement externe et la manière dont il peut influencer sur l'efficacité de toute initiative de contrôle
 - ❑ si des ressources suffisantes et des possibilités de formation pour le personnel sont disponibles
 - ❑ comment les risques liés au climat peuvent avoir un impact sur le système financier et le secteur de l'assurance dans sa juridiction.
- ❑ Le document recommande d'évaluer la pertinence des risques liés au climat par rapport à leurs objectifs de contrôle.
- ❑ Il recommande de recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur l'exposition du secteur de l'assurance aux risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique, et sur la gestion de ces risques.
- ❑ Il fournit des exemples d'indicateurs et de sources d'information pertinents que les contrôleurs peuvent prendre en compte lorsqu'ils évaluent le risque du changement climatique sur les assureurs.

Gouvernance d'entreprise, gestion des risques et contrôles internes

- ❑ Le PBA 7 définit les attentes des assureurs pour établir et mettre en œuvre un cadre de gouvernance d'entreprise.
- ❑ Le PBA 8 définit les attentes des autorités de contrôle quant à la manière dont les assureurs établissent des systèmes efficaces de gestion des risques et de contrôle interne.
- ❑ Lorsqu'ils abordent les risques liés au climat, les assureurs doivent intégrer ces risques dans leur cadre général de gouvernance d'entreprise.
- ❑ Exemples pratiques :
 - ❑ Nomination d'un responsable des risques climatiques au sein du conseil d'administration
 - ❑ Inclusion de considérations relatives aux risques climatiques dans les évaluations de compétence et d'honorabilité

Gestion des risques d'entreprise à des fins de solvabilité

- ❑ Le PBA 16 définit les attentes des autorités de contrôle sur la manière dont les assureurs coordonnent leurs processus de gestion des risques, de planification stratégique et de gestion du capital. Le document d'application se concentre sur les politiques de souscription et l'ORSA.

- ❑ Les recommandations comprennent les éléments suivants :
 - ❑ Les contrôleurs doivent attendre des assureurs qu'ils identifient les risques physiques, de transition et de responsabilité pertinents inhérents à leurs portefeuilles d'affaires, qu'ils évaluent les implications pour leur stratégie de souscription et qu'ils développent des politiques et des procédures pour intégrer la gestion de ces risques dans leur GRE.
 - ❑ Les risques liés au climat peuvent potentiellement avoir un impact sur tous les assureurs ; par conséquent, ces risques doivent être considérés pour être inclus dans l'ORSA. De même, on s'attend à ce que les assureurs adoptent des mesures de gestion des risques appropriées pour atténuer tout risque identifié.

Investissements

- ❑ Les PBA15 et PBA 16 comprennent des normes permettant aux contrôleurs d'exiger que les assureurs :
 - ❑ constituent leur portefeuille de placements de manière à ce qu'il soit suffisamment diversifié et permette de payer les assurés et les créanciers à leur échéance
 - ❑ s'investissent de manière adaptée à la nature et à la durée de leurs engagements
 - ❑ investissent dans des domaines où ils peuvent évaluer et gérer les risques de manière adéquate
 - ❑ incluent dans leur cadre GRE une politique d'investissement explicite
 - ❑ incluent une politique de GAP dans leur cadre de GRE.

- ❑ Lorsque les superviseurs examinent le risque des portefeuilles d'investissement des assureurs (y compris la GAP), il est important d'évaluer si les assureurs intègrent les impacts potentiels du risque climatique dans leurs décisions d'investissement. Le risque de transition et le risque physique peuvent tous deux avoir un impact négatif sur le portefeuille.

- ❑ Le document recommande aux assureurs d'évaluer l'impact des risques physiques et de transition sur leur portefeuille d'investissement, ainsi que sur leur GAP. Une vision prospective, y compris l'utilisation de scénarios, peut aider les assureurs à mieux comprendre les risques.

Communication au public

- ❑ Le PBA 20 comprend des normes permettant aux contrôleurs d'exiger des assureurs qu'ils divulguent des informations sur leur(s) :
 - ❑ Profil d'entreprise, y compris l'environnement externe dans lequel elle se trouve
 - ❑ Cadre de gouvernance d'entreprise
 - ❑ Exposition au risque d'assurance
 - ❑ Exposition au risque de placement
 - ❑ Instruments financiers et autres placements

- ❑ Les risques matériels associés au changement climatique devraient être communiqués par les assureurs ; ceci est important pour que les assurés et les acteurs du marché aient une compréhension complète de la situation financière d'un assureur.
- ❑ Les contrôleurs peuvent utiliser le cadre FSB de la TCFD pour concevoir des bonnes pratiques ou pour fixer leurs propres objectifs de contrôle. Les assureurs doivent intégrer dans leur communication à quel point leur profil de risque les expose aux impacts des risques liés au climat, ainsi que tout paramètre ou objectif développé par l'assureur.
- ❑ Le document fournit des exemples de pratiques de communication, actuelles et en développement, pour les contrôleurs.

Quelles prochaines étapes pour le SIF & l'AICA ?

Programme de travail du SIF

- ❑ Étude exploratoire sur les risques liés à la nature dans le secteur de l'assurance
- ❑ Impacts des risques liés au climat sur l'assurabilité des actifs (accessibilité)
 - ❑ Tutoriel SIF basé sur le document d'application
 - ❑ Étude de cas SIF/AICA/A2ii basée sur le document d'application
- ❑ Travailler avec l'AAI sur les risques climatiques dans les processus actuariels
 - ❑ Webinaire SFI/AAI sur des scénarios liés au climat appliqués aux assureurs et autres institutions financières

Programme de travail de l'AICA

- ❑ Dans les mois à venir, l'AICA va publier un rapport sur le marché mondial de l'assurance (GIMAR) qui comportera, comme thème spécifique, une analyse des risques d'investissement des assureurs face au changement climatique.
- ❑ Le comité exécutif s'est réuni le 22 juin pour décider des prochaines étapes du programme de travail de l'AICA sur le climat.



SUSTAINABLE
INSURANCE
FORUM



IAIS

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
INSURANCE SUPERVISORS

Questions





SUSTAINABLE
INSURANCE
FORUM

Contacts



IAIS

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
INSURANCE SUPERVISORS

Peter Kohlhagen

Directeur général Avis et approbations
Australian Prudential Regulatory Authority (APRA)

Peter.Kohlhagen@apra.gov.au

apra.gov.au

Sarah Zaidi

Responsable Coordination et networking
Sustainable Insurance Forum (SIF)

sarah.zaidi@un.org

sustainableinsuranceforum.org

Hanne van Voorden

Conseillère politique senior
Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA)

Hanne.vanVoorden@bis.org

iaisweb.org